

Commerce International du Bois

Prix de l'abonnement

Tarif normal :

242,65 € TTC (230 € HT)

Tarif exemplaire supplémentaire

pour un même abonné :

121,32 € TTC (115 € HT)

Tarif école :

121,32 € TTC (115 € HT)

Numéro de Commission Paritaire

0217 G 81285

ISSN

1271-6650

Directeur de publication

Eric BOILLEY

Réalisé par

Le Commerce du Bois
6, avenue de
Saint-Mandé
75012 PARIS

Coordonnées

Tél. : 01 44 75 58 58

Fax : 01 44 75 54 00

lecommercedubois@orange.fr

Fabrication

Micro Plume

www.microplume.com

Abonnement

compta@lecommercedubois.fr

EDITO

Sur un pied d'égalité

Le 3 mars 2013 entre en vigueur le règlement bois de l'Union Européenne ; il précise les obligations des opérateurs qui mettent des produits bois sur le marché (voir dossier spécial en rubrique Marchés).

Il y a plusieurs façons d'analyser ce nouveau cadre réglementaire :

Certains y voient l'illustration de la volonté de l'Europe de se saisir de la question – à défaut de la régler définitivement – de l'exploitation illégale du bois, notamment dans les zones tropicales pour promouvoir des pratiques de gestion durable des forêts.

D'autres vont plutôt souligner la singularité d'une démarche de la Commission européenne d'encadrer le commerce d'une matière première, le bois. Est-ce une première étape vers une extension de ces mécanismes d'analyse de risques à l'ensemble des matériaux ? Ce ne serait pas scandaleux d'imposer de telles obligations de traçabilité à d'autres produits environnementalement très sensibles : on pense notamment à tous les produits issus du pétrole par exemple.

D'autres encore voient dans ce nouveau cadre réglementaire la marque d'un transfert de responsabilité de la puissance publique vers le secteur privé pour définir ce qui est légal ou non. Sachant que in fine, ce seront toujours les preuves données par un Etat souverain qui feront foi.

D'autres enfin verront dans ce texte une formidable occasion donnée aux acteurs du commerce de remettre à plat leur façon d'exercer leur métier. Dans une société où émerge un peu plus chaque jour la notion de Responsabilité sociale et environnementale des entreprises, le RBUE va sacrément booster les engagements responsables des entreprises.

Quel que soit l'angle d'analyse que vous prenez, il y a au moins deux certitudes : le RBUE a définitivement consacré le bois comme éco matériau et il devrait surtout mettre tous les opérateurs commerciaux européens sur un pied d'égalité. Ce n'est pas non plus un moindre bénéfice quand on pense aussi aux difficultés du commerce des bois tropicaux.

Eric Boilley



Photo de couverture, source : Communication LCB



**Le Commerce
du Bois**